

26 MAI 2011

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CASTELSARRASIN 82

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), **Adjoint**,
M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

18- 24 Mai 2011

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES – ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur CHAUMERLIAC

Nom des Associations	Montant 2010	DECISION 2011
AMICA	2 500	2 500
Amicale des Sapeurs Pompiers	300	300
Amicale des Véhicules Anciens	350	0
Association des Médailleurs du Travail de Tarn et Garonne	160	160
Association des Parents d'Elèves Collège Pays de Serres	0	83.75
Association Plein Vent	900	850
CFA de Tarn et Garonne	14 000	12 890

Chambre de Commerce et d'Industrie		1 000
Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air de Tarn et Garonne (JPA)	450	450
Coopérative scolaire école primaire du Sarlac	200	0
Maison Familiale Rurale	0	500
<i>Enveloppe non affectée</i>		16.25
TOTAL	18 860	18 750

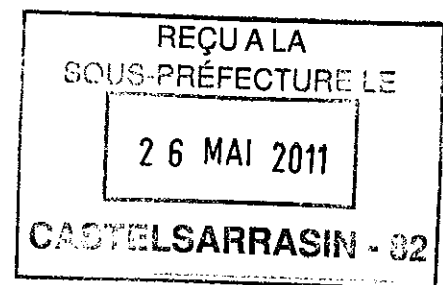
**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.

Pour copie conforme
Moissac le 25 mai 2011



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :